BEACH AUTHORITY

COMMUNIQUÉ

La Beach Authority informe le public qu'à l'occasion de la fête Ganga Asnan qui sera célébrée le **mardi 24 novembre 2026**, seuls ceux détenant une Beach Trader Licence délivrée par l'autorité sont en droit de vendre leurs produits sur une plage publique.

Les contrevenants seront traduits en justice.

Le public est aussi cordialement invité à faire preuve de civisme, de responsabilité et de respect mutuel, en observant les consignes suivantes :

- Garder les plages propres;
- Utiliser correctement des poubelles et des bennes spéciales mises à leur disposition;
- Éviter toute nuisance sonore et;
- Respecter les autres usagers des plages publiques.

La Beach Authority compte sur la collaboration et la compréhension de tous afin de préserver la propreté, l'accessibilité de nos plages et appelle au respect de tout un chacun durant cette période festive.

La Beach Authority souhaite une bonne fête aux Mauriciens.

La Direction **20 novembre 2026**